

11.	Arrêté du 4 janvier 1890 ouvrant au Chef du service administratif, au titre du budget colonial, exercice 1890, des crédits provisoires s'élevant à la somme de 268,000 francs.....	22
12.	Arrêté du 10 janvier 1890 autorisant la demoiselle Joséphine Charles à contracter mariage avec le sieur Winfred Brander..	23
13.	Arrêté du 13 janvier 1890 autorisant la supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à ouvrir une école enfantine à Papeete.	24
14.	Décision du 13 juin 1890 fixant à nouveau la solde de M. Tabanou, commissaire de police de 1 <sup>re</sup> classe.....	24
15.	Arrêté du 13 janvier 1890 admettant divers condamnés à bénéficier des dispositions de la loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle.....	25
16.	Arrêté du 13 janvier 1890 modifiant provisoirement l'arrêté du 5 juin 1889 sur les avances de fonds à faire aux services du port et de la cale de halage.....	26
17.	Arrêté du 13 janvier 1890 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget colonial, exercice 1890, des crédits provisoires s'élevant à la somme de 125,300 francs.....	27
18.	Décision du 17 janvier 1890 portant que les jeunes Maotiau a Teriïetia et Opaopa a Maono, condamnés à trois mois d'emprisonnement, subiront leur peine au fort de Taravao.....	28
19.	Décision du 18 janvier 1890 mettant provisoirement un immeuble appartenant au service Colonial à la disposition de M. le Commandant de la marine.....	29
20.	Arrêté du 24 janvier 1890 ouvrant au budget du service Local, exercice 1889 un crédit supplémentaire de 5,358 fr. 68.....	29
21.	Arrêté du 31 janvier 1890, ouvrant au Chef du service administratif au titre du budget colonial, exercice 1890, un crédit provisoire de 4,000 francs.....	30
22.	Arrêté du 31 janvier 1890 dispensant le sieur Jehan (Victor-Jacques) de la production de son acte de naissance à l'effet de contracter mariage.....	31

DÉCISIONS DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.

23.	Décision du 18 janvier 1890 autorisant M. Drollet à établir une usine pour la fabrication de la glace.....	31
24.	Décision du 23 janvier 1890 portant que M. Teissier (Valentin), huissier suppléant, aura droit à une indemnité annuelle de 600 francs.....	32
25 à 28.	Nominations, mutations, etc.....	33

N<sup>o</sup> 1. — *RAPPORT* du Sous-Secrétaire d'Etat suivi d'un décret sur l'organisation du commissariat colonial.

Paris, le 5 octobre 1889.

Monsieur le Président,

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter, d'accord avec M. le Ministre de la guerre chargé par intérim du ministère de la marine et des colonies, à l'appui du décret du